

<https://pierreainmillet.fr/Le-SITIV-une-mutualisation>



Conseil municipal du 5 décembre 2022

Le SITIV : une mutualisation maîtrisée avec des communes maitres d'ouvrageâ€!

- Interventions - Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : mardi 6 décembre 2022

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Ce rapport annuel confirme l'importance de la mutualisation des compétences et des infrastructures numériques au service des villes et la chance d'avoir gardé un tel syndicat intercommunal qui concilie mutualisation et maîtrise d'ouvrage par les communesâ€

https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH95/header_desktop-02cb9.png

C'est un enjeu car toutes les collectivités font face aux enjeux de la sécurité informatique. Vous avez tous entendu ces jours la situation de l'hôpital de Versailles après les vols massifs de données sur les hôpitaux de Paris ou le cas de Villefrance.

Mais toutes font face aussi aux enjeux de la fracture numérique avec le besoin de solutions inclusives permettant le développement maîtrisé des usages et des bonnes pratiques pour l'ensemble des agents, comme dans la relation avec l'ensemble des usagers.

C'est aussi un enjeu de maîtrise des systèmes d'information pour concilier robustesse et continuité du service public et prise en compte des innovations pour ne pas laisser les initiatives privées venir bousculer des missions de service public en s'appuyant sur la technologie. Parfois ces initiatives sont utiles comme la proposition d'un stockage sécurisé des papiers des citoyens pour les aider dans leur démarches administratives. Mais des initiatives privées que la collectivité ne maîtrise pas pourraient vite devenir une prestation privée de médiation pour les plus aisés entre usagers et services publics. On peut par exemple s'interroger sur le prestataire privé Voltalis qui s'appuie sur un boîtier communiquant pour marchandiser l'effacement électrique des usagers dans leur relation avec le service public.

Pour toutes ces raisons, il faut se féliciter d'avoir un tel outil intersyndical et permettez-moi d'en ajouter deux récentes.

L'association ADULLACT [1], décerne annuellement le label « **territoire numérique libre** ». Pour sa première candidature lors de l'édition 2021, le SITIV s'est vu remettre le label de niveau 5 qui récompense « *une forme d'excellence ; il atteste d'un niveau très élevé d'implication dans le Libre, et d'une forte implication dans tous les domaines évalués.* ». Merci à tous les agents du SITIV qui ont permis cette reconnaissance.

<https://pierre-alainmillet.fr/local/cache-vignettes/L400xH92/tnl-copyleft5-ed27.png>

Et vous le savez, le SITIV avec la métropole et la ville de Lyon a été retenu par le plan de relance numérique pour un des plus grands projets de ce plan de relance, un portail agent et élu pour les 8 villes du SITIV, la ville de Lyon et la métropole. Ce portail est opérationnel et peut désormais être déployé partout. Je le dis d'ailleurs à mes collègues adjoints. Quand vous voulez monter une réunion dans un agenda avec des acteurs de la métropole ou d'une autre ville, quand vous voulez partager des documents ou créer un espace collaboratif dans un projet, il n'est pas nécessaire d'aller chercher des solutions dans les GAFAM ou leurs écosystèmesâ€ les territoires numériques ouverts sont disponibles !

[1] Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales